

Séance du 05 décembre 2024

Délibération n° D2024-055

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre, à vingt heures trente-deux minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le **29 novembre 2024**.

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, DELMAS Corinne, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Rémi et VICENTE Florian.
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : CHUREAU Esther (pouvoir à CADAUX Didier), EGEA Frédéric (pouvoir à GALTIER Samuel)

Absent(s) excusé(s) : ARIZA Emmanuelle, LOPEZ Emilie, MUYS Elisabeth

Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
Vote(s) Pour :	16
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	0

Publiée le : 06/12/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 06/12/2024

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. THOMAS Rémi** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Clôture du budget Lotissement « Les Terrasses des Aires »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

L'ensemble des lots ayant étant vendu il y a lieu de procéder à la clôture du budget lotissement.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de :

- Prononcer la clôture du budget annexe du Lotissement « Les terrasses des Aires » au 31 décembre 2024
- dire que les résultats de clôture du budget annexe du Lotissement « Les terrasses des Aires » de l'exercice 2024 seront repris au budget communal après établissement du compte de clôture par le comptable public.

Le compte financier unique 2024 ainsi que le compte de clôture seront dressés par le comptable public en 2025 et seront votés en 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PRONONCE** la clôture du budget annexe du Lotissement « Les terrasses des Aires » au 31 décembre 2024,
- **DIT** que les résultats de clôture du budget annexe du Lotissement « Les terrasses des Aires » de l'exercice 2024 seront repris au budget communal après établissement du compte de clôture par le comptable public.

Séance du 05 décembre 2024

Délibération n° D2024-055

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le **05 décembre 2024**

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Monsieur Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.